

Conseil législatif

(selon l'ancienneté)

| Nom | Division ¹ | Nomination |
|------------------------------|-----------------------|---------------------------|
| R.-O. GROTHÉ..... | De Salaberry..... | 23 déc. 1927 |
| JACOB NICOL..... | Bedford..... | 16 sept. 1929 |
| VICTOR MARCHAND..... | Rigaud..... | 15 avril 1932 |
| HÉCTOR LAFERTÉ..... | Stadadona..... | 23 juill. 1934 |
| ÉMILE MOREAU..... | Lauzon..... | 6 juin 1935 |
| J.-L. BARBEAU (Orateur)..... | Shawinigan..... | 14 janv. 1938 |
| PHILIPPE BRAIS..... | Grandville..... | 16 fév. 1940 |
| JULES BRILLANT..... | Golfe..... | 14 janv. 1942 |
| FRANK L. CONNORS..... | Mille-Isles..... | 14 janv. 1942 |
| ROBERT R. NESS..... | Inkerman..... | 14 janv. 1942 |
| FÉLIX MESSIER..... | De Lanaudière..... | 12 fév. 1942 |
| ÉDOUARD ASSELIN..... | Wellington..... | 23 janv. 1946 |
| GEO. B. FOSTER..... | Victoria..... | 22 août 1946 |
| GÉRALD MARTINEAU..... | Les Laurentides..... | 22 août 1946 |
| J.-OLIER RENAUD..... | Alma..... | 22 août 1946 |
| PATRICE TARDIF..... | De la Vallière..... | 20 juill. 1952 |
| JOSEPH BOULANGER..... | De la Durantaye..... | 8 oct. 1952 |
| ÉDOUARD MASSON..... | Repentigny..... | 12 mars 1953 |
| ALBERT BOUCHARD..... | La Salle..... | 24 nov. 1954 |
| JEAN BARRETTE..... | Sorel..... | 19 oct. 1955 |
| ÉMILE LESAGE..... | Montarville..... | 1 ^{er} août 1956 |

¹ Au 1^{er} septembre 1958, les divisions de Rougemont, de Kennebec et de DeLorimier n'étaient pas représentées.

Sous-section 6.—Ontario

Le gouvernement de l'Ontario comprend le lieutenant-gouverneur, le Conseil exécutif et la Chambre d'assemblée. L'honorable juge John Keiller Mackay, lieutenant-gouverneur de la province au 1^{er} septembre 1958, a été nommé le 30 décembre 1957. On trouvera les noms des lieutenants-gouverneurs depuis la confédération à la page 96 de l'*Annuaire* de 1951 et à la page 66 de celui de 1957-1958.

La Chambre d'assemblée, chambre unique de la législature provinciale, se compose de 98 membres élus pour un mandat statutaire de cinq ans.

Outre les ministères réguliers, les commissions suivantes ont été créées: la Commission des parcs de Niagara, la Commission des municipalités de l'Ontario, la Commission de l'hydro-électricité de l'Ontario, la Commission ontarienne de l'aménagement du Saint-Laurent, la Commission des transports de l'Ontario septentrional, la Commission de régie des boissons alcooliques et la Commission des débits de boissons alcooliques, la Commission des services des hôpitaux et la Commission des ressources hydrauliques.

En vertu des dispositions de la loi sur l'Assemblée législative (S.R.O. 1950, chap. 202, modifié), chaque membre de l'Assemblée touche une indemnité annuelle de \$3,600 et une allocation de \$1,800 pour dépenses. De plus, l'orateur reçoit une indemnité spéciale annuelle de \$3,000 et une allocation de \$2,000 pour dépenses; le président du comité plénier, une indemnité spéciale annuelle de \$1,000; et le chef de l'Opposition, une indemnité spéciale de \$3,000 et une allocation annuelle de \$2,000 pour dépenses. Chaque ministre du Cabinet reçoit l'indemnité ordinaire à titre de membre de la législature en plus de son indemnité comme ministre de la Couronne. La loi sur le Conseil exécutif prévoit un traitement de \$14,000 pour le premier ministre et de \$10,000 pour les ministres du Cabinet. Un ministre d'État ne reçoit que l'indemnité et l'allocation pour dépenses prévues dans le cas des membres de l'Assemblée. En vertu de la modification apportée en 1956, chaque ministre de la Couronne en charge d'un ministère, le ministre de la Couronne qui est membre de la Commission de l'hydro-électricité de l'Ontario et le chef de l'Opposition reçoivent une allocation de représentation de \$2,000.